

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150129-2015\_B015-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2015  
Date de réception préfecture : 04/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JANVIER 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B015**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement des études relatives au projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) – Ravanasse / Pôle Krypton**

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puycard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLÉ Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

**Monsieur Alexandre GALLESE** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 29 JANVIER 2015**

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

**Objet : Convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement des études relatives au projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) – Ravanasse / Pôle Krypton**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le programme général du projet de BHNS ligne B du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) – Ravanasse / Pôle Krypton a été approuvé par le Conseil communautaire du 14 octobre 2014.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat entre le Département des Bouches - du - Rhône et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement des études relatives à ce projet.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix va développer, conformément au PDU (Plan des déplacements urbains) une ligne rapide de transports en commun cadencée et fiabilisée constituant le BHNS B qui reliera le quartier Ravanasse au pôle d'échange du Krypton via

le Jas de Bouffan, l'avenue de l'Europe, la gare routière, le centre-ville, la gare SNCF et le quartier des facultés d'Aix-en-Provence.

Le programme général pour la création du BHNS ligne B a été approuvé par le Conseil communautaire du 14 octobre 2014.

Sa réalisation est prévue en 3 tranches.

La ligne B de BHNS sert un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers.

Elle assure la desserte de grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, et reliera entre eux plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

La ligne B parcourt 7 km.

Le terminus Ouest de la ligne B est situé avenue Saint-Mitre des Champs ce qui permet la desserte d'une zone plus dense en termes d'habitat et d'équipements.

Le terminus Est de la ligne B est positionné au Parc relais du Krypton ce qui permet une liaison sans rupture de charge entre la gare routière du centre-ville, ce pôle multimodal stratégique. En effet le Krypton accueillera une partie des lignes interurbaines de transport en commun, et servira la liaison fonctionnelle de la zone de la Pauliane développée par le plan Campus.

Le budget global de l'opération de BHNS ligne B est de 66,53M€ HT ; il intègre la réalisation (études et travaux) du Parc Relais Ouest.

L'objectif de ce Parc Relais est de capter les flux de trafic en provenance de l'Ouest - depuis l'autoroute A8, la route d'Eguilles, la route de Berre et les quartiers Ouest de la ville et d'offrir aux usagers qui y stationnent une liaison facilitée avec l'infrastructure du BHNS ainsi qu'avec les équipements et itinéraires de déplacements en modes actifs. Il sera situé à l'entrée Ouest d'Aix-en-Provence dans le secteur du Jas de Bouffan.

La capacité estimée du Parc Relais Ouest est de 600 places de stationnement.

La présente convention porte sur un financement apporté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône à la CPA pour les études relatives au projet de BHNS ligne B.

Le montant total de la subvention du Département est plafonné à 750 000 €HT.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2010\_A112 du Conseil communautaire approuvant le programme général du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;

VU la délibération 2014\_A208 du Conseil communautaire approuvant l'ajustement du programme général du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et Mobilité en date du 15 janvier 2015;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement des études de son projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) – Ravanasse / Pôle Krypton ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette recette sera inscrite au budget annexe des transports publics sur les lignes budgétaires 7473.

**Convention de partenariat entre le Département  
des Bouches-du-Rhône et la Communauté  
d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement  
des études de son projet de Bus à Haut Niveau de  
Service (BHNS B) – Ravanasse / Pôle Krypton.**

Conclue entre :

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** représentée par son Président,  
habilité à cet effet par la délibération du ... en date du

ci-après dénommée "la CPA"

et

**Le Département des Bouches-du-Rhône**, représenté par son Président, habilité à  
cet effet par la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° en  
date du

ci-après dénommé "le Département".

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe les règles de financement par le Département des dépenses relatives aux études, conduites par la CPA, relatives au projet de Bus à Haut Niveau de Service urbain (BHNS B) à Aix-en-Provence.

## **Article 2 : Programme**

Les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la CPA, qui vont être engagées sont relatives, notamment, aux études opérationnelles (études avant-projet / projet / direction études et travaux (maîtrise d'œuvre) et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) dans le cadre des travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) qui permettra, à terme, de relier le quartier de Ravanasse au futur pôle d'échanges du Krypton.

La durée prévisionnelle des études est estimée à cinq ans.

## **Article 3 : Coût et financement**

### **3.1 Coût prévisionnel du programme**

Le coût total prévisionnel du programme est évalué à 7 500 000 euros.

### **3.2 Financement prévisionnel**

Le montant du financement apporté par le Département à la CPA sera égal à 10% des paiements HT effectués au titre de cette opération.

Le montant total de la subvention du Département est plafonné à 750 000 euros hors taxes, la TVA étant à la charge de la CPA.

## **Article 4 : Mise en œuvre du partenariat**

### **4.1 Versement des subventions**

La subvention du Département sera versée au prorata des dépenses hors taxes réalisées par la CPA, au titre des études relatives au projet du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B), au vu d'un état des mandats de paiement certifié par son comptable public.

## **4.2 Modalités de suivi des projets**

Les obligations de la CPA en matière de communication des aides financières sont détaillées en annexe 1.

### **Article 5 : Rôle du Département**

Le Département est un partenaire associé à la définition et à la validation des projets.

Il pourra à tout moment effectuer un contrôle sur les factures permettant de vérifier la réalité des dépenses.

### **Article 6 : Prise d'effet - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Elle viendra à échéance dès lors que les opérations prévues seront réalisées et que les parties contractantes auront rempli leurs obligations financières,

L'octroi de la subvention sera réputé caduque dans les quatre ans suivant la date de la délibération qui l'autorise.

Fait à Marseille, le

Pour le Département des  
Bouches-du-Rhône  
Le Président du Conseil Général

Pour la CPA  
Le Président

Jean-Noël GUERINI

Maryse JOISSAINS MASINI

## ANNEXE 1

### COMMUNICATION ASSOCIEE AUX AIDES FINANCIERES

#### Participation du Conseil Général aux actions de relation presse et de relations publiques et présence dans les supports de la CPA

- Le Conseil Général doit être associé en amont aux opérations de médiatisation et aux manifestations afférentes aux projets qu'il finance.
- Le Conseil Général devra être cité dans les communiqués de presse et dans les supports d'information édités par la CPA.
- Invitation du Président du Conseil Général lors des événements liés à ce projet (inauguration, pose 1ère pierre, etc.)
- Le logo du Conseil Général devra apparaître sur tous les supports de communication (imprimés ou en ligne) associés à l'opération financée par la collectivité (cartons invitation, panneaux de chantier, dossiers de presse, imprimés divers, affiches, inserts presse...)

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour le financement des études relatives au projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) – Ravanasse / Pôle Krypton**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



03 FEV. 2015